

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 27 Septembre 1827.

Avec permission du Magistrat. Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

## Bateau à vapeur L'UNION.

Dès-à-présent le bateau à vapeur l'Union fera chaque jour le trajet d'Yverdon à Neuchâtel et retour, en touchant à Concise, St. Aubin et Cortaillod. Il partira d'Yverdon les jours sur semaine à 9 1/2 heures du matin, le Dimanche à 8 1/2, et de Neuchâtel tous les jours à 2 heures.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Les sujets et ressortissans de cet Etat, qui auraient intérêt à prendre connaissance de l'ordonnance en date du 6 Août dernier, du Canton de Schwitz, concernant le colportage, pourront en avoir communication à la Chancellerie. Donné au Château de Neuchâtel, le 24 Septembre 1827.  
Par ordre du Conseil d'Etat,  
CHANCELLERIE.
2. Le public est prévenu, que le Mardi 2 Octobre prochain, à 2 heures après midi, il se fera au Château de Neuchâtel, à l'ancien atelier de la monnaie, une vente privée de tous les objets servant autrefois à cette fabrication, comme balanciers, balances, laminiers, lingotières, et beaucoup de vieux fer et cuivre. Au Château de Neuchâtel, le 24 Septembre 1827.  
CHANCELLERIE D'ÉTAT.
3. Ensuite d'un jugement de direction rendu le 21 Septembre courant par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le Sieur Charles Favarger allié Prince, bourgeois de Neuchâtel, y demeurant, fait savoir au Sieur Bernard Steffelin, ci-devant domicilié à Neuchâtel, et maintenant absent du pays, qu'en vertu de due permission il a obtenu, le 20 courant, barre et saisie entre ses mains, sur tous les effets qu'il a, appartenant à lui dit Sieur Steffelin, pour lui faire paiement de la somme capitale de deux cent nonante-quatre francs quatre sols d'ici, dont il est son débiteur par reconnaissance du 24 Avril dernier. En conséquence de cette saisie, le Sieur Bernard Steffelin est péremptoirement assigné à comparaître le Vendredi 16 Novembre prochain, à 9 heures avant midi, par-devant la dite noble Cour de Justice de Neuchâtel, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, pour opposer, si par droit faire il l'estime, à la demande en investiture des dits effets que postulerà le dit Sieur Charles Favarger-Prince, lequel fait, au sujet de sa demande en investiture, toutes dues réserves et protestations de droit, et spécialement de conclure aux frais. Le Sieur B. Steffelin est enfin averti, que sa non-comparution emporte, selon les lois et coutumes de cet Etat, une entière et définitive forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 24 Septembre 1827. F.-C. BOREL, greffier.
4. Les hoirs de feu le Sieur Auguste Dubois, de Travers, canton de Neuchâtel, négociant et fabricant de dentelles à Berne, où il est décédé, ensuite du bénéfice d'inventaire qui a eu lieu, ayant répudié sa succession, et le décret de ses biens et de ses dettes étant ordonné par le Juge civil de la Préfecture de Berne; les créanciers du susdit Sieur Auguste Dubois sont par conséquent sommés, sous peine de forclusion perpétuelle, d'intervenir par écrit et avec production des preuves et pièces d'appui, au greffe de la Préfecture de Berne, jusqu'au 22 Décembre 1827, terme péremptoirement fixé pour les collocations; ses débiteurs sont de même invités, sous leur responsabilité personnelle, à y indiquer fidèlement ce qu'ils doivent à sa masse. Donné à Berne, ce 25 Septembre 1827.  
Greffe de la Préfecture de Berne.
5. Le Juge civil de la Préfecture d'Arberg ayant ordonné la liquidation juridique des biens et dettes de feu Benoit Bangerter, de Lyss, domestique à Cressier, décédé à l'hôpital de Neuchâtel; tous les créanciers et débiteurs du dit Bangerter devront en conséquence intervenir et se faire inscrire, les premiers pour leurs prétentions, en produisant leurs titres, et les derniers pour leurs obligations, au greffe de la préfecture d'Arberg, jusqu'au 15 Décembre prochain, sous les peines de la loi. Donné à Arberg, ce 11 Septembre 1827.  
Greffe de la Préfecture d'Arberg.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Il se fera le Vendredi 28 courant, à 10 heures du matin, dans la cave du Tertre, à Bonvillard, une vente par enchères de 12 vases à vin, bien cercles en fer, de la contenance de 3, 4, 5 et 7 chars de 400 pots de Berné.
7. Ensuite de permission, la Communauté de St. Blaise fera exposer à l'enchère publique, Dimanche prochain 30 Septembre courant, dans sa maison-commune, à 4 heures de l'après-midi, la vendange d'environ 70 ouvriers de vigne, situés dans les bons quartiers du vignoble de son district, aux conditions qui seront lues à l'ouverture de la mise.
8. Par permission obtenue, Pierre-Louis Mayer, fruitier derrière Tête-de-rang, exposera en mises publiques, au plus offrant, devant l'auberge des Balances, aux Loges, rière Fontaines, le 5 Octobre prochain, 40 bonnes vaches à lait. Les amateurs sont invités à se rencontrer devant la dite auberge, le dit jour 5 Octobre, dès les 10 heures du matin, où les échètes auront lieu sous de favorables conditions qui seront lues.
9. Le 30 Septembre courant, la Communauté de Hauterive exposera à l'enchère son auberge, portant l'enseigne de la Croix-d'or, p. y entrer à Noël prochain. — Ensuite la Commune exposera aussi à l'enchère la vendange de ses vignes: le tout aux conditions qui seront lues avant d'y procéder. Les mises auront lieu dans la dite auberge, à 3 heures après midi.
10. Le domaine Tschiffeli, à Cudrefin, au lac de Neuchâtel, sera exposé à l'enchère, dans ladite ville, le 16 Octobre prochain, dès les 9 heures du matin, par parcelles, et ensuite en entier. Cette propriété se compose d'une maison, grange, jardin, verger, et d'environ 50 poses de 50,000 pieds, en champs, prés, bois, dont une grande partie de première qualité.

## ON OFFRE A VENDRE.

11. La lithographie Gagnebin vient de mettre en vente chez MM. Jeanneret et Baumann, une petite carte très-exacte et bien détaillée du Canton de Neuchâtel, au bas prix de 4 batz; ainsi que des cartes p. reçus de vendange, par gerles, p. MM. les encaveurs, à raison de 16 bz. le cent.
12. De rencontre, chez Gerster, libraire, Cours d'agriculture théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire, par l'abbé Rozier, 9 vol. 4°.
13. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée, par C.-M. Gattel, professeur émérite du lycée de Grenoble, officier de l'université, etc., quatrième édition, revue, corrigée et augmentée, 1° des termes de tous les arts et de toutes les sciences, avec leurs définitions; 2° des étymologies de tous les mots dérivés des langues anciennes et modernes, puisées dans les meilleures sources; 3° d'un extrait des synonymes français, d'après Girard, Beauzée, Roubaud, etc.; 4° des mots nouveaux et des autres changemens introduits dans la langue, soit que l'usage les ait adoptés ou non; 5° enfin, d'un relevé critique et raisonné des fautes échappées aux écrivains les plus célèbres, et dont les noms peuvent faire autorité. 2 vol. gr. in-8°, 1827. De rencontre, la S.<sup>te</sup> Bible, par D. Martin, pasteur de l'église wallonne d'Utrecht, 2 vol. fol.; Amsterdam 1707. La Sainte Bible, contenant les livres de l'ancienne et du Nouv. Testament, nouvelle version française, par C.<sup>s</sup> LeCene, ministre du S.<sup>t</sup> Evangile, 2 vol. in-fol., Amsterdam 1741, et beaucoup de vieux livres bien conservés, la plupart reliés en veau. On peut prendre connaissance du catalogue chez le susdit.
14. Chez M. Preud'homme-Favarger, de bonnes chandelles propres p. les caves, de 8 et 10 à la livre, et du vin vieux à 10 cr. le pot. Son bouteiller est toujours des mieux assorti en vins de toutes qualités, et l'on peut en avoir tous les jours ce que l'on veut.
15. Chez M. Di. Reynier, des baths et merinos en toutes couleurs et à très-bas prix; des couvertures grises en coton-laine, et des couvertures en laine blanche, depuis le prix de 52 bz. et plus, selon la grandeur.

16. De la vendange en rouge et en blanc, des meilleurs quartiers sur la ville et à la Côte. S'adresser à M. Wuilleumier, clerc chez M. le conseiller et notaire Jacottet, en ville.
17. Deux pressoirs en bois, de 35 à 40 gerles; deux caisses p. pressoir, des mâres, deux palanches en chêne de 20 pieds de longueur, deux cuveaux et une petite cuve en sapin, avec 2 cercles de fer; des chaises qui ont déjà servi, en paille et autres, à très bas prix. S'adresser à M. Touchon-Michaud, qui habite actuellement le 4<sup>me</sup> étage de sa maison à l'ancienne rue des Poteaux.
18. Deux laigres de 6 à 7000 pots, des gerles neuves, et avoines nouvelles de 1<sup>re</sup> qualité. Plus, de la vendange en rouge, bonne qualité. S'adr. au Sieur A<sup>se</sup> Quellet, au Landeron, ou au Sieur Quinche, instituteur, place des Halles, à Neuchâtel.
19. Un pressoir en bois, la semelle d'un gros pressoir qui a servi, plusieurs bosses à char cercelées en fer à la tête. S'adr. au Sieur ancien Colin, à Cormondrèche.
20. Un chêne de 37 pieds de long, propre à faire des semelles de pressoir ou des douves de laigre, un dit de 17 pieds, sans branches, ayant 2 1/2 pieds au petit bout, propre p. arbre de roue ou aussi p. douves; 2 toises de hêtre de la Tourne, 2 1/2 dites de chêne sec p. distiller, 5 chars de jeune chêne p. charonnage, 5 billons de fie en planches de 5/4 et de 23 à 24 pieds de longueur; 16 à 17 éplateaux de 7/4 en sapin, de 20 pieds de long; de bons poteaux et des damettes pour palissades, des éplateaux secs de 4 pouces p. rouages: tous ces objets à des prix raisonnables. S'adr. à Fréd. Schaub, à Serrières.
21. Des pattes d'asperges, à 20 batz de Suisse le cent, chez Ferd. Schnider, à la Neuveville.
22. A un prix modique, deux chars neufs à un cheval, propres à charrier de la vendange. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.
23. Aux Bercles, un grand balancier et un poids représentatif de Gardon, à un bas prix, faite de place. Des raisins muscats et autres.
24. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, 30 tonneaux en bon état, de la contenance de 120 pots et au-dessus; un laigre ovale avec portette et écrou, de 2 bosses, qui n'a reçu qu'un vin; des piquets en chêne de 7 à 8 pieds de longueur, sur 6 pouces de largeur en carré, susceptibles d'être sciés, et propres p. fermer une possession. Il offre de même une pompe à incendie portative, remise à neuf, portant l'eau à environ 50 pieds.
25. Un laigre de la contenance de 8 bosses, à dix cercles de fer et en bon état. S'adr. à Louis Dardel, à St. Blaise.
26. Une vingtaine de gerles en bon état. S'adr. à M<sup>me</sup> Berthoud-Guillebert.
27. A l'Evole, du raisin blanc, muscats noirs et autres.
28. Chez MM. Jaquet Bovet et Perrochet, de très-bon chocolat sucré, 12 onces, à 6 batz; sans sucre, 7 batz; fin. 12 onces, 8 batz, et 16 onc. 14 batz, contre de la monnaie du Valais; sucre en pains, brisé, à 6 batz, sans papier. Chandelles de 10, très-bonnes p. les caves, à 4 batz la livre de marc. Ils recevront, p. Lundi prochain, de la ritte grise extrafine d'Alsace, qu'ils céderont au plus juste prix.
29. Chez M<sup>me</sup> Junod, à la Croix-du-marché, quelques pièces toile de ritte, qu'elle cédera à bon compte.
30. Chez MM. Pettavel frères, véritable gélatine Laine, p. coller et clarifier toute espèce de vins et liqueurs. Cette gélatine, dont les admirables résultats sont connus dans toute la France, est la seule propre à être employée avec un succès complet. Le prix en est de 42 batz la livre, et les acheteurs recevront une feuille indiquant la manière de la préparer.
31. MM. les membres de la Société d'agriculture, qui ont souscrit p. du blé-lama de Normandie, sont prévenus qu'il doit arriver incessamment, et qu'ils devront le faire prendre chez M. Louis Perregaux, qui veut bien se charger de le distribuer.
32. Une corde de pressoir, que l'on peut voir chez Isaac Colin, à Corcelles.



33. M<sup>me</sup> DuPasquier-Borel vient de recevoir des napolitaines et des mérinos français, anglais noir à laine de large, dit de Saxe; peluches, pierrelattes, baths, flanelles lisses et croisées, des toiles de ritte de 36 aunes la pièce de  $\frac{3}{4}$  et  $\frac{5}{8}$  larges; marcelines noires et en couleurs, ainsi qu'un coupon p. doublure.
34. Véritables gants danois p. Dames, en belle peau glacée, couleur naturelle, au prix très-modique de 72 batz, idem qualité toute choisie à 84 batz de Suisse la douzaine de paires, contre le montant affranchi, chez Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
35. Vin de Champagne mousseux, extrait d'absinthe et liqueurs, vins de Madère et Malaga, eau de Cologne de F.-X. Farina; chocolat sans mélange, de 14 à 36 batz la livre; citrons et citronat, chez Suchard, confiseur, maison Silliman, rue des Halles. — Il offre à louer, une cave située à Boudry, près la porte du haut, avec pressoir, gerles, et tous les meubles p. un encavage de 40 à 50 bosses de vin: le tout en bon état et à de favorables conditions.
36. De très-beaux raisins de l'Ecluse, à un prix raisonnable. S'adr. à M<sup>me</sup> Colin-Wittnauer.
37. Henri Brodt, perruquier, vient de recevoir un bel assortiment d'ouvrages en cheveux pour Dames, tours montés à bouquets cylindriques, dits bombés, inconnus jusqu'à ce jour, touffes à coulisse, tours à double rang et simples, ainsi que de fausses tresses, à juste prix. Rue neuve dite des Poteaux.
38. De très-grosses pièces de chêne carrées, propres p. semelles de pressoir. S'adr. à Frédéric Courvoisier, au moulin de Chez-le-bart.
39. Jaques Brossin, barbier, en face de l'hôtel-de-ville, prévient MM. les encaveurs, qu'il est pourvu de bonnes tresses en jonc p. pressoirs. Il est également assorti en nattes, moitié jonc, de différentes grandeurs, et il continue à rempailler les chaises, dont on sera satisfait, ainsi que de ses prix accommodés.
40. Six belles chaises neuves en noyer, proprement empaillées. S'adr. à J. Brutschi, maître tailleur.

#### Bondons à vapeur.

41. Le Sieur Henri Pfister, de Fernex, a l'honneur de prévenir MM. les encaveurs du Canton de Neuchâtel, qu'il vient d'arriver avec des bondons à vapeur de son invention, p. la fermentation des vins rouges et blancs, lesquels ont obtenu, par une expérience de 3 ans, une approbation entière dans les cantons de Genève et de Vaud. Ces bondons conservent au vin ses parties spiritueuses, et portent sa force à plusieurs degrés au-dessus de celle qui lui reste en le traitant à la manière usitée jusqu'à ce jour. Le dit est logé au Faucon, où il s'arrêtera quelques jours, et où l'on pourra voir des échantillons de cet instrument.

#### IMMEUBLES.

42. 1° Une vigne située à la Coudre, lieu dit à la Plantée, contenant environ 2 ouvriers, jouxte de bise et ubère l'hoirie de feu M. Favre, avocat-général, et de vent le Sieur J.-L. Favarger. 2° Une vigne franche de dime, sous les maisons de la Coudre, de la contenance d'environ  $1\frac{1}{2}$  ouvriers, jouxte de bise Dl. Sandoz, et d'ubère l'hoirie de Meuron. 3° Une dite près du village de la Coudre et à peu de distance de la précédente, lieu dit aux Chaumes, de la contenance d'environ 1 ouvrier, franche de dime, jouxte de vent M. Dl. Reynier, négociant, et d'ubère M. de Sandoz-Rollin, conseiller d'Etat. 4° Une dite de la contenance d'env. 1 ouvrier, située à Hauterive, lieu dit derrière chez Heinzely, jouxte de vent J.-L. Favarger, et d'ubère MM. Hess et autres. 5° Une pièce de terre en labour, située lieu dit au Sordet, rière la Coudre, contenant environ  $\frac{5}{4}$  d'ouvrier, jouxte de vent le Sieur justicier Daniel Bersot, de bise le Sieur ancien d'église Samuel Favarger, de joran la forêt de la Seigneurie, et d'ubère le Sieur Jean-Jaques Favarger. 6° Un verger, lieu dit à la Plantée, même territoire, contenant environ 3 ouvriers, jouxte de bise et joran l'hoirie de feu M. Favre, avocat-général, et d'ubère J.-L. Favarger. 7° Et enfin, un verger, même territoire, contenant environ demi-pose, jouxte de bise et d'ubère M. le justicier Bersot, de vent l'hoirie de feu M. l'avocat Favre, et de joran la forêt de la Seigneurie. Les dites vignes seront vendues avec la récolte, à des conditions favorables. S'adresser à M. le justicier Bersot, à la Coudre, ou à M. Favarger, avocat, à Neuchâtel, qui indiquera. NB. Il est à remarquer que ce n'est que le tiers de chaque pièce qui est offert en vente, à l'exception du n° 5, qui sera vendu en entier.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

43. De rencontre, une arche farinière, en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

44. De rencontre, un tourne-broche, un étai d'établi p. serrurier, une table pliante. S'adr. au Sieur Marthe, serrurier, rue des Chavannes, qui est chargé de vendre 6 serrures en laiton p. portes de chambres, à bas prix.
45. De la vendange, à prix fixe ou à outre-vente. S'adr. à M. Erhard Borel.

#### ON OFFRE A LOUER.

46. Pour Noël prochain, le second étage de la maison de M. le maître-bourgeois Lambelet, rue du Château, consistant en une chambre à fourneau et un cabinet sur le devant, une chambre et deux cabinets sur le derrière, avec cuisine, caveau et galetas.
47. Pour Noël prochain, le magasin et le comptoir de la maison ci-devant Bovet, à l'extrémité des Arcades. S'adr. à MM. Pettavel frères.
48. De suite ou p. Noël, un appartement au faubourg, très-agréablement situé, composé de 4 pièces de maîtres, de deux de domestiques, d'une cave, d'un bûcher et d'une portion de jardin. S'adr. au bureau d'avis.
49. Pour Noël, un logement au 4<sup>e</sup> étage, composé de 4 chambres, d'la maison de Borel-Warnod.
50. Pour Noël prochain, au 1<sup>er</sup> étage de la maison n° 62, rue du Coq-d'Inde, un appartement ayant vue sur le lac et la nouvelle route, composé de deux chambres, un cabinet, cuisine et dépendances. Ce logement est occupé maintenant par M. Petitpierre-Meuron, chargé de le faire voir aux amateurs.
51. Pour Noël, un appartement à des personnes tranquilles. S'adr. à Ch<sup>s</sup> Naguel, à l'Ecluse.
52. De suite ou p. Noël prochain, le 3<sup>e</sup> étage de la maison de M. de Fauche-Borel, rue de l'Hôpital. S'adr. au greffier de la ville.
53. Un logement dans la maison de M. Louis, à la Grand'rue, n° 233, consistant en une chambre sur le devant, une dite sur le derrière, une cuisine et un galetas indépendant. S'adresser à Morel, coiffeur, dans la dite maison.
54. De suite, une chambre meublée, chez M<sup>me</sup> Phillipin-Gigaud.
55. Pour Noël, ou dès-à-présent, si cela convient, le second étage de la maison de M. le ministre Stoll, au faubourg, ayant trois chambres à fourneau et une très-logeable à la mansarde, une cuisine avec dépense, galerie, chambre à ser-rer, portion de galetas, cave, et, si on le désire, une portion de jardin.
56. De suite ou pour Noël, la boutique, arrière-boutique et cave de la maison de M<sup>me</sup> Prince née Guyenet, sur la Place. S'adr. à elle-même au Sablon.
57. Présentement ou p. Noël, le 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 5 chambres, cuisine, caveau, chambre de domestique, portion de galetas et chambre de réduit.
58. Pour Noël, le premier étage de la maison à côté de l'hôtel de la Balance, composé de quatre chambres, une cuisine, une chambre de domestique, une cave avec bouteiller, une chambre à resserrer, un galetas, et deux petites chambres au 3<sup>e</sup> étage. S'adresser à Ferdinand Reymond fils.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

59. M<sup>me</sup> Reymondin, maîtresse tailleur, venant de Paris, offre ses services aux Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle fait des robes de bal, manteaux, pelisses, corsets; fait et fournit tout ce qui concerne la lingerie: le tout à très-juste prix. S'adresser maison Bachelin, sur le Bassin.
60. Une femme de 50 ans, sachant faire la cuisine et différents ouvrages, surtout la dentelle, désire trouver une place p. soigner un petit ménage. S'adr. à Rosette Calame, au Pâquier.
61. On demande de suite, pour un petit ménage, un fille qui sache faire un bon ordinaire et qui puisse produire de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.
62. On demande une bonne d'enfant, pas trop jeune, ayant les connaissances requises pour ce service, et munie, surtout, de bonnes recommandations. S'adr. au bureau d'avis.
63. M. l'ancien Junod, à Auvernier, demande un bon vigneron.

#### OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

64. Une montre d'argent, à quantième, cadran bosselé, chiffres romains, quelques vis du mouvement rouillées, avec une double chaîne d'argent où pendait une clef du même métal, portant d'un côté le nom du propriétaire Johannes Roth, et de l'autre une roue de moulin; ayant été enlevée, la soirée du 19 Septembre, dans la petite chambre du moulin de la Prise, on prie de la rapporter, contre bonne récompense, au dit Roth, garçon métinier, à la Prise.

65. On a perdu, Lundi 17 Septembre, à Marin, ou de-là à Neuchâtel, une grosse bague massive en or, avec un bouton, sans marque, que l'on prie de rapporter, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille.
66. On a perdu, Lundi 17 Septembre, entre Auvernier et Colombier, un schall en mousseline noire; on prie la personne qui l'aura trouvé, de le remettre chez M<sup>me</sup> la ministre Lardy à Auvernier, ou chez M<sup>me</sup> Petitpierre-Pettavel, en ville.
67. La personne à qui l'on a prêté, il y a 4 à 5 mois, dans une maison de Corcelles, le 3<sup>e</sup> vol. de l'Ecole des mœurs, par Blanchard, est priée de le renvoyer au propriétaire, dont le nom se trouve intérieurement sur la couverture.
68. On a perdu, le 10 du courant, de Valangin à Neuchâtel, en passant par la grande route, une poche de triège blanc, dans laquelle il y avait une bourse de toile contenant sept écus-neufs en pièces diverses et deux batz du Valais. On supplie la personne qui aurait trouvé cet argent appartenant à une pauvre femme, de le rapporter au bureau d'avis.
69. Le 4 Septembre, depuis Rochefort à Bôle, on a trouvé un mouchoir de poche blanc, que l'on peut réclamer, en montrant le pareil et en payant l'insertion, chez Isaac Favre-Bulle, à Valangin.

#### AVIS DIVERS.

70. On informe le public, que le tirage de la 4<sup>e</sup> classe 63<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 12 Oct<sup>bre</sup> prochain. Les personnes qui auront des billets à échanger, sont invitées à s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue S. Maurice.
71. On offre à prêter la somme de 20 louis. Il est inutile de se présenter sans de bonnes sûretés. S'adr. au bureau de cette feuille.
72. On offre à placer à fonds perdu, une somme de 150 louis d'or neufs. S'adr. à Louis Belenot, notaire, rue de la Balance. — Le même désirerait aussi placer son fils pendant les vendanges, p. soigner les détails d'un encavage.
73. Chatenay-Wittnauer offre ses services pour l'achat et la vente, en commission, de toutes sortes de vins, moût et vendange. Il espère mériter, par son activité et sa discrétion, la confiance à laquelle il aspire, et prend la liberté de se recommander à la bienveillance du public. Il est déjà chargé de la vente d'une certaine quantité de vendange, ainsi que des offres d'un grand nombre d'acheteurs.
74. Dans une cure agréablement située près du lac de Zurich, on prendrait en pension quelques jeunes gens, qui recevraient diverses leçons, et dont l'éducation serait bien soignée à tous égards. S'adr. au bureau d'avis.
75. L'examen p. la repourvue de la régence de Môtiers, en Vully, aura lieu à Lugnorre le 1<sup>er</sup> Octobre prochain, à 8 heures du matin. Fonctions: celles d'un régent de campagne. Bénéfice: 250 fr. de Suisse; la jouissance d'un logement, de deux jardins et d'environ demi-pose de terrain. Les aspirans sont invités à envoyer d'avance au pasteur soussigné: 1° leur extrait baptistaire, 2° un certificat de mœurs expédié par l'autorité compétente de la Commune dans laquelle ils ont résidé les dernières années. Et s'ils ont déjà desservi une ou plusieurs régences, ils doivent produire, 3° un témoignage de la manière dont ils y ont rempli leurs fonctions. On accordera 20 batz aux deux qui feront le mieux. E. BOISOT, pasteur.
76. M. Schinz, suffragant de l'église allemande en cette ville, est chargé de remettre des prospectus de la nouvelle édition latine des œuvres de Zwingli, aux personnes qui désireraient en prendre connaissance. On est prié de s'adresser à lui, maison de M. le ministre Stoll.

#### Départ de voitures.

77. Une bonne voiture, dans laquelle il y a encore deux places vacantes, partira, le 10 du mois prochain fixe, p. Milan et Gènes. S'adr. à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

TAXE DES VIANDES, dès le 1<sup>er</sup> Sept. 1827. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)  
Le bœuf à 9  $\frac{1}{2}$  cr. | Le veau à 8  $\frac{1}{2}$  cr.  
La vache à 8  $\frac{1}{2}$  cr. | Le mouton à 9  $\frac{1}{2}$  cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 20 Sept. 1827  
Froment . . . . l'émine bz. 21  $\frac{1}{2}$  à 22.  
Moitié-blé . . . . — „ 17  $\frac{1}{2}$  à 18.  
Mêcle . . . . — „ 13 à 14.  
Avoine . . . . — „ 7 à 7  $\frac{1}{2}$ .  
Orge . . . . — „ — —  
Epeautre . . . le quintal L. 10.

# COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE, APPLIQUÉES AUX ARTS ET MÉTIERS.

LE Conseil-Général ayant autorisé l'essai d'un nouveau cours public et gratuit de *géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers*, selon la méthode de Dupin, le Comité chargé de la direction et de l'inspection de ce cours, fait savoir au public, qu'il sera ouvert immédiatement après les vendanges, et au jour qui sera ultérieurement fixé et indiqué dans les cartes d'entrée qui seront distribuées aux auditeurs. Il se composera de 36 leçons au plus, données par M.<sup>r</sup> le Professeur DE JOANNIS, les Lundis et Vendredis de chaque semaine, de 6 à 7 h.<sup>res</sup> du soir, dans la salle de l'ancien Hôtel-de-ville, servant aux leçons publiques d'écriture.

Ce cours particulièrement utile aux artisans, maîtres et ouvriers de toutes classes, l'est également pour toutes personnes qui, sous quelque rapport que ce soit, s'occupent des arts et de l'industrie; il n'exige du reste, pour être suivi avec fruit, que la connaissance des quatre premières règles du calcul, jointe à de l'intelligence et à une assiduité soutenue. Toutes personnes honnêtes, dès l'âge de 14 ans, seront admises à le fréquenter, pourvu qu'elles se fassent inscrire à la Secrétairerie-de-ville avant le 14 du mois d'Octobre prochain. Elles seront tenues de plus à se pourvoir d'un exemplaire des planches imprimées à la suite du Cours de Dupin, qui leur sera fourni par l'Administration à un prix qui ne passera pas 18 à 20 batz.

Le Magistrat, dans le but de rendre les démonstrations du Professeur plus claires et plus palpables, a d'ailleurs pourvu à l'acquisition d'une collection de modèles, semblables à celles qui sont employées en France au même usage.

Neuchâtel, le 25 Septembre 1827.

*Le Président du Comité,*  
G.-F. GALLOT.